

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DCP\_0013** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **06/02/2024**

Objet : **avenant 1 au marché 23.157 traçages routiers**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **06/02/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d\_cision 0013 avenant 1 march\_ 23.157.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

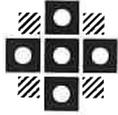
## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240206-DCP\_0013-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **06/02/2024**



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2024\_0013

**Objet** : Avenant n°1 au marché n°23.157  
ayant pour objet les travaux de traçages  
routiers.

### DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la  
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à  
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°23.157 ayant pour objet la réalisation de traçages routiers été  
notifié à la société AXIMUM SECURITE LILLE le 07/11/23 pour un montant maximum de  
7500 € HT ;

Considérant que ces traçages ont vocation à accompagner les travaux réalisés par la  
Métropole Européenne de Lille (« MEL ») dans le cadre du projet de « Ville 30 ».

Considérant que les travaux à effectuer nécessitent des conditions météorologiques  
particulières (faible taux d'humidité, absence de précipitations, températures supérieures à  
5°C) qui n'ont pas été rencontrée sur une période suffisante aux cours des premiers mois  
du marché. Cela a impacté le délai d'exécution suite à d'importants retards de chantier.

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure l'avenant n°1 au marché n°23.157 avec la société AXIMUM  
SECURITE LILLE, sis ZA du Bois Dion – CS 80030 à OSTRICOURT (59162) et dont le  
SIRET est le 582 081 782 00507 pour un montant maximum de 7 500€ HT.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget  
communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code  
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la  
prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **06 FEV. 2024**

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**



Accusé réception en Préfecture le : **06 FEV. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **06 FEV. 2024**